



120 A rue d'Octavéon
26750 Châtillon Saint Jean
04 75 45 31 15
mairie@chatillonsaintjean.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 13 décembre 2022

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2022-048 approuvant les rapports de Valence Romans Agglo 2021 sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement Le Conseil municipal approuve les rapports de Valence Romans Agglo sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement, en application du Code général des collectivités territoriales.	Adoptée à l'unanimité
N°2	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2022-049 autorisant la signature de l'accord-cadre relatif à la traverse du village Le Conseil municipal attribue le marché public de requalification de la traverse du village portant sur une mission d'étude préliminaire et sur une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude ALP'ÉTUDES Ingénierie et Paysages.	Adoptée à l'unanimité
N°3	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2022-050 attribuant une avance de subvention sur 2023 au CLSH « Kaliwali » Le Conseil municipal accorde une avance de subvention 2023 au CLSH « Kaliwali », en grande difficulté financière, pour lui permettre de régler la facture du traiteur du mois de septembre 2022.	Adoptée à l'unanimité
N°4	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2022-051 portant décision modificative de budget n° 6 sur le budget prévisionnel 2022 – attribution subvention au CLSH	Adoptée à l'unanimité

	Le Conseil municipal vote une modification du budget prévisionnel 2022 pour permettre le versement immédiat d'une subvention au CLSH « Kaliwali ».	
N°5	Délibération du Conseil municipal n° DCM-2022-052 autorisant le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 Le Conseil municipal autorise le mandatement de certaines dépenses d'investissement à partir du 1 ^{er} janvier 2023 avant le vote du budget 2023 au mois d'avril au plus tard.	Adoptée à l'unanimité

À Châtillon-Saint-Jean, le 15 décembre 2022,

Le Maire

Daniel Barruyer

